

**PROCÈS VERBAL ET  
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 25 septembre 2018 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Madame Marylise BAILLEUL et Monsieur Alain KEMPYNCK, absents excusés ayant donné procuration.

Monsieur Christian BOUQUE, absent jusqu'à la 17<sup>ème</sup> délibération,

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

=====

**1) Démission de Madame DELLA-RICCA – Installation d'un nouveau conseiller municipal et composition des commissions**

Madame le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Jennifer DELLA-RICCA, démissionnaire.

Les candidats suivants de la liste « Union pour l'avenir de Beuvry » : Madame Stéphanie PRUVOST, Madame Sandrine DELBARRE, Monsieur HACHIN et Madame Sandrine GOSSART ont souhaité ne pas vouloir être installés,

Monsieur Léonard MOREL, étant le suivant de la liste, il convient de procéder à son installation en qualité de conseiller municipal.

Madame Jennifer DELLA-RICCA, démissionnaire, faisait partie des Commissions « Vie Quotidienne » et « Affaires Sociales – Solidarité Intergénérationnelle ». Il y a lieu de procéder à son remplacement par Monsieur Léonard MOREL.

*Adoptée à l'unanimité*

**2) Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018**

Madame le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2018.

*Adopté à l'unanimité*

### **3) Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Monsieur DELBARRE souhaite des explications sur :

- La décision n°26 : il demande pourquoi souscrire un abonnement d'assistance juridique supplémentaire ? Madame le Maire précise que le contrat a été reconduit selon une autre formule. SVP est un groupement de juristes qui permet d'éclairer la commune sous forme de réponse orale ou écrite 6 jours sur 7, c'est aussi un conseiller en droit public et privé dans des domaines comme le scolaire, les marchés publics et matières diverses. Il a pour but d'éliminer les mises à jour d'abonnement papier.
- La décision n°35 : il regrette de ne pas avoir été consulté bien que cette préemption n'ait pas abouti pour des questions de délai. Madame le Maire précise qu'il aurait été informé si celle-ci avait abouti.
- Décision n° 37 : il indique que la destination prévue initialement ne peut être réalisée. Madame le Maire précise que ce projet a été évoqué à plusieurs reprises lors des commissions « Vie Quotidienne », elle avait pour objectif, la création d'une circulation piétonne de la rue Jean Jaurès à la ruelle Colette, Celui-ci pourra être réalisée en partie.

### **4) Budget Ville 2018 – Décision modificative n°1**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le conseil qu'il convient d'ajuster les crédits de différentes opérations d'investissement, au budget primitif 2018.

*Adoptée à l'unanimité*

### **5) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane – Approbation de l'attribution de compensation définitive 2017**

Madame le Maire invite le conseil à approuver le montant d'attribution de compensation définitive pour 2017 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane d'un montant de 798 879 €.

*Adoptée à l'unanimité*

**6) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bray Artois-Lys Romane**

Madame le Maire invite le conseil à approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane du 1<sup>er</sup> janvier 2017 relatif au « eaux pluviales urbaines ». La Communauté d'agglomération entretient les collecteurs d'eaux pluviales de la commune pour un montant de 7 955€ et le renouvellement du réseau pour un montant de 42 916 € soit un total de 50 871 €. L'indemnité d'attribution de compensation pour l'année 2018 sera amputée de cette somme au budget et sera de 748 0008 €

*Adoptée à l'unanimité*

**7) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane – Modifications statutaires – Compétences supplémentaires**

Madame le Maire invite le conseil à approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Monsieur DUMONT demande s'il y a une surveillance de la part de l'agglomération concernant le mur en cours de rénovation sur le site de la Prévôté de Gorre du côté du terrain de pétanque.

Monsieur VERDOUCQ indique que les travaux sont en cours et que le mur a été consolidé.

Monsieur DUMONT considère que les travaux réalisés s'apparentent à du « vandalisme » sans respect du patrimoine.

Madame le Maire précise que la commune respecte et restaure le patrimoine communal (la restauration des Ponts Levis ou encore la Chapelle des Gosse de Gorre). L'agglomération n'est pas compétente à ce sujet.

*Adoptée à l'unanimité*

**8) Collège Albert DEBEYRE – Participation pour occupation d'équipement sportifs**

Monsieur Bernard MOULIN invite le conseil à autoriser la signature d'une convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du Collège Albert DEBEYRE pour l'année 2018-2019 moyennant une participation financière du département de 6 996 € et de retracer cette recette au budget.

*Adoptée à l'unanimité*

### **9) Recensement de la population – Rémunération des agents**

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, Monsieur Pierre BEAUVOIS invite le conseil à autoriser la création de 20 postes d'agents recenseurs et fixer la rémunération des agents et du coordonnateur suppléant à 1,72€ pour les agents recenseurs et 0,18€ pour le coordonnateur suppléant par bulletin individuel et à 1,13€ pour les agents recenseurs et 0,20€ pour le coordonnateur suppléant par feuille de logement. Il invite le conseil à octroyer aux agents recenseurs, une indemnité forfaitaire de 30€ pour chacune des 2 séances de formation et 50€ pour la tournée de reconnaissance.

*Adoptée à l'unanimité*

### **10) Subventions aux coopératives scolaires**

Monsieur Bernard MOULIN invite le conseil à accorder pour l'année scolaire 2018/2019 une subvention de 5.80 € par élève pour les 7 écoles.

*Adoptée à l'unanimité*

### **11) Association au bord de la ligne – Demande de subvention**

Dans le cadre de la mise en place de permanences au Kiosque Infos, Madame Charline DENIS invite le conseil municipal à accorder une subvention de 2000 € à l'association « Au Bord de la Ligne ».

*Adoptée à l'unanimité*

### **12) Association Police Public Jeunesse – Demande de subvention exceptionnelle**

Dans le cadre du Challenge Sécurité Routière au Lycée Marguerite Yourcenar, Monsieur Pierre BEAUVOIS invite le conseil municipal à octroyer une subvention de 400€ à l'association « Police Public Jeunesse ».

Madame le Maire précise que cette initiation se fait sous forme de challenge. Elle a été proposée par le Commandant MOREL qui officie sur la commune d'Auchel. Elle est destinée aux élèves de seconde et a pour objectif de les rendre pleinement acteurs de cette action en participant à des épreuves récompensées afin de les motiver et une finale réunira les meilleurs élèves de chaque classe.

Ce challenge est en continuité avec les projets menés dans les écoles élémentaires de la commune par des bénévoles.

*Adoptée à l'unanimité*

### **13) Centre de loisirs – Remboursement de frais de cantine**

Madame Charline DENIS informe le conseil que la famille VANDOME a fourni le repas de leur fils pendant le centre de loisirs de juillet en raison d'une allergie alimentaire. Elle invite à autoriser le remboursement de la somme de 35.10€ (13 repas x 2.70€) à Monsieur Frédéric VANDOME.

*Adoptée à l'unanimité*

### **14) Foulée de la Loisme – Remboursement de frais**

Monsieur Arnaud FIGENWALD invite le conseil à autoriser le remboursement de 62.74€ à Monsieur Hervé LEMILLE relatif à un vol de boissons dans la Salle Henri Duez à l'occasion des « Foulées de la Loisme »

*Adoptée à l'unanimité*

### **15) Politique de la Ville 2019 – Demande de subventions**

Madame Charline DENIS invite le conseil à adopter la demande de subvention relative à la politique de la ville afin de mener différentes actions pour l'année 2019.

Monsieur Guillaume DELBARRE demande où se déroulera l'action « résidence d'artistes » ?

Madame Monique GIBON informe que les actions mises en place seront du SLAM et de la poésie et se dérouleront à la médiathèque, à la salle Utrillo et à la maison de la poésie.

*Adoptée à l'unanimité*

### **16) Extension du périmètre du réseau de chaleur de Béthune – Signature d'une convention**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ invite le conseil à autoriser à signer la convention dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur de la ville de Béthune sur le territoire de Beuvry.

Monsieur DELBARRE informe que les articles 1 et 2 sont conformes aux exigences émises lors des précédentes commissions travaux.

Monsieur VERDOUCQ précise que Monsieur GIBSON 1<sup>er</sup> adjoint de la ville de Béthune a répondu favorablement aux exigences de la commune.

*Adoptée à l'unanimité*

**17) Cession de terrains de la SCI Volta – AC 144p Commune de Labourse et BD 291p Commune de Beuvry**

Dans le cadre de l'aménagement des terrains de la Centrale Photovoltaïque situés rue Volta, Madame Emmanuelle LEVEUGLE demande au conseil d'autoriser la vente des parcelles cadastrées BD 291 commune de Labourse et AC 144p commune de Beuvry pour l'euro symbolique à la SCI Volta.

*Adoptée à l'unanimité*

**18) Acquisition du terrain rue Casimir Beugnet**

Dans le cadre d'un projet de sécurisation du domaine public – rue Casimir BEUGNET – Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à émettre un avis favorable à l'acquisition d'une partie de la parcelle AC191p pour l'euro symbolique. Les frais annexes seront pris en charge par la commune.

Monsieur DELBARRE demande pourquoi le projet de sécurisation n'a pas abouti à l'angle de la rue Edouard Vaillant et rue Jules Guesde ?

Madame LEVEUGLE précise que l'opération à réaliser dans le cadre de ce projet n'est pas de la même envergure puisque le mur de la propriété étant un mur de soutènement, d'importants travaux auraient été nécessaires.

*Adoptée à l'unanimité*

**19) Quartier Renaissance – Mise en valeur du Moulin Buret – Demande de subventions**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ propose au conseil de solliciter la participation financière de différents partenaires dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement du Moulin Buret et de ses abords. La consultation des entreprises est en cours et les travaux commenceront en fin d'année.

*Adoptée à l'unanimité*

**20) Travaux d'aménagement des abords du Moulin Buret – Signature d'une convention de Maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de l'opération de réaménagement des abords du Moulin Buret, classé au titre des Monuments Historiques de France, Monsieur Gaëtan VERDOUCQ informe le conseil qu'une partie des allées se situe sur le territoire de la commune de Labourse. Il invite

le conseil à autoriser la signature d'une convention de Maîtrise d'ouvrage avec la commune de Labourse.

*Adoptée à l'unanimité*

**21) SYMSAGEL – Entretien du réseau hydrographique secondaire du Bas-Pays – Signature d'une convention de Maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de la prévention des risques d'inondations lors d'évènement pluviométrique intenses, Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à autoriser la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SYMSAGEL relatif à l'entretien du réseau hydrographique secondaire du Bas-Pays. Cette analyse du territoire consistera à diagnostiquer les 144 kilomètres de fossé pressenties d'après les bases de données géographiques étendue sur 12 communes et permettra d'évaluer les travaux d'entretien qui seront demandés à l'issue de cette étude. Le montant de l'étude est évalué à 15 244€ HT repartis, au prorata de la longueur de fossés de la commune, soit 2 792 € pour Beuvry. A l'issue de cette étude, la commune s'engage à effectuer les travaux identifiés au plan de gestion.

*Adoptée à la Majorité*

*4 absentions*

*(Madame Christine BRASSE, Monsieur Guillaume DELBARRE, Monsieur Charles DUMONT et Monsieur Léonard MOREL)*

**22) Convention d'occupation de parcelles appartenant à la commune de Beuvry consentie dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne Bulle 2 du BHNS**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne Bulle 2 du BHNS, Monsieur Gaëtan VERDOUCQ invite le conseil à autoriser la signature de la convention d'occupation de parcelles appartenant à la commune avec le SMT.

Madame le Maire rappelle que lors de la Braderie du Ballon qui s'est déroulée le 9 septembre, un BHNS était stationné à proximité du rond-point route de Lens afin de le faire connaître.

Monsieur VERDOUCQ précise que des essais de circulation aux différents carrefours à feux seront effectués prochainement afin de procéder aux derniers réglages avant le lancement de circulation des nouveaux Bus le 2 janvier 2019.

*Adoptée à l'unanimité*

**23) Ressources Humaines – Désignation des représentants du Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune**

Monsieur Arnaud FIGENWALD invite le conseil à approuver les propositions relatives à la désignation des représentants du Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune.

*Adoptée à l'unanimité*

**24) Dérogation d'ouverture des commerces de détail**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE invite le conseil à fixer à 5 le nombre de dérogations annuelles au repos dominical.

*Adoptée à l'unanimité*

**25) SIVOM de la Communauté du Béthunois – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes – Exercices 2012 à 2016**

Madame le Maire invite le conseil à prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes – Exercices 2012 à 2016 du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**26) Micro-crèche « Les P'tits Loups » Bilan d'activité 2017**

Madame Monique GIBON informe le conseil que le bilan d'activité de la Micro-crèche « Les P'tits Loups » est consultable en mairie.

**27) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics – Rapports des délégués – Année 2017**

Madame Nadine LEFEBVRE informe le conseil des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics – Rapports des délégués – Année 2017.

## **28) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane – Rapport d'activité 2017**

Madame le Maire informe le conseil que le rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane est consultable en mairie.

## **29) SIADEBP – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Exercices 2017**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le conseil que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2017 est consultable en mairie ou en ligne.

Monsieur DELBARRE souhaite recevoir les différents rapports des prochains conseils par voie électronique.

Madame le Maire répond favorablement à sa demande.

## **30) Créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur**

Monsieur Voltaire BOUQUE invite le conseil à admettre en non-valeur la somme de 2 151.10 € résultant de créances qui n'ont pu être recouvrées.

*Adoptée à l'unanimité*

## **31) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Dans le cadre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le conseil qu'une mise en conformité administrative est demandée par Monsieur le Receveur. Il rappelle que seuls, les agents de catégorie B et C se verront attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service dans la limite d'un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

*Adoptée à l'unanimité*

La séance est levée à 20h10